



COMMISSION EXTRA RÉGIONALE DE CITOYENNETÉ

MERCREDI 24 MAI 2023 – CITÉ DES MÉTIERS

**Thématique autour de la jeunesse
et des allocataires du RSA**



SITUATION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

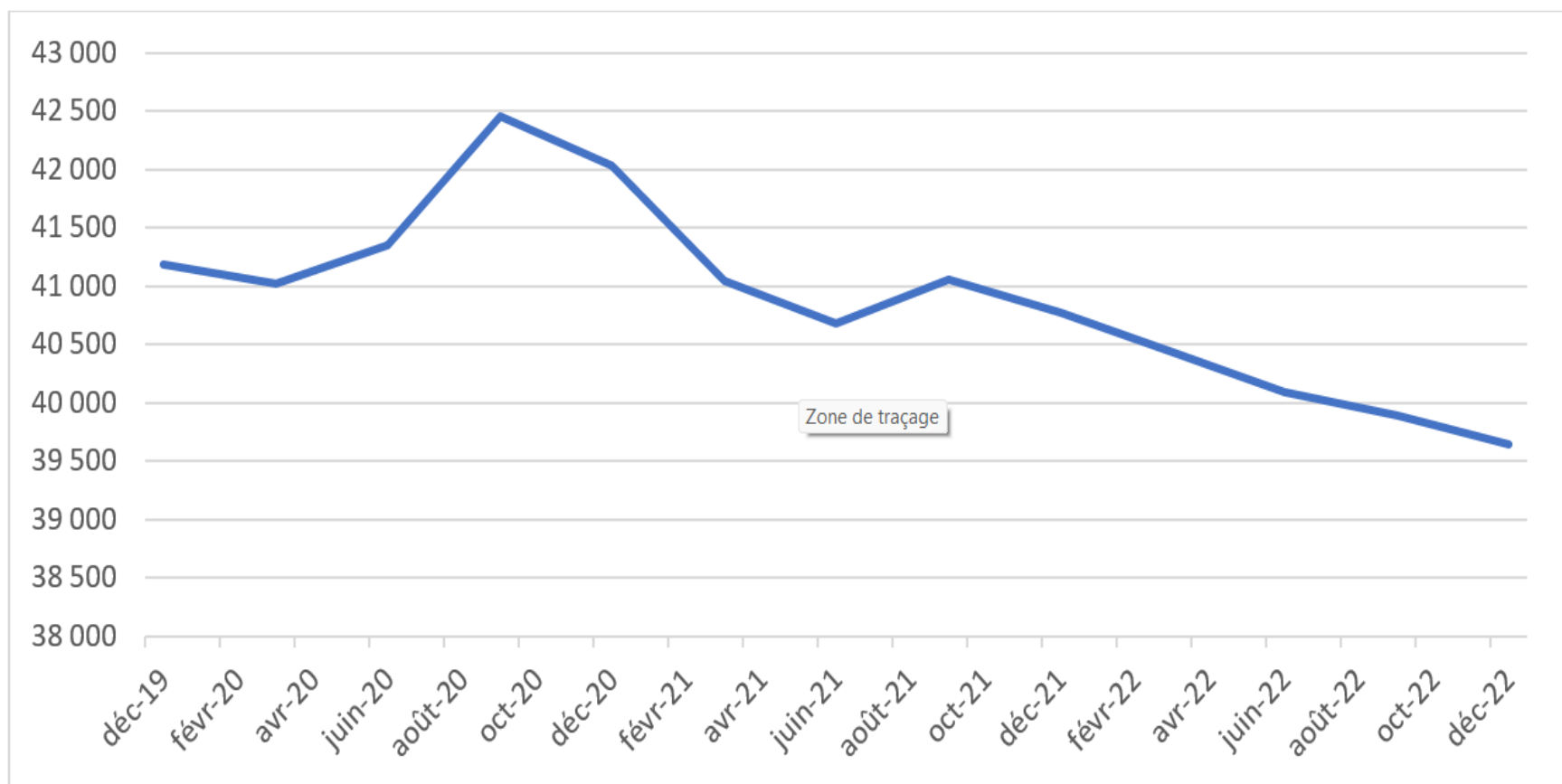
- EVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS BÉNÉFICIAIRES DU RSA SELON LA COMPOSANTE AU 31/12/2022 :
- SOURCE : CAF DONNÉES CONSOLIDÉES (ÉLÉMENTS LOCAUX D'INFORMATION STATISTIQUES ALLOCATAIRES)

	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22
Droit Payable	41 186	42 029	40 777	39 646
Sans majoration	36 548	37 326	36324	35 327
Avec majoration isolement	4 637	4 702	4 450	4 318

Source : Caf données consolidées (Éléments Locaux d'information Statistiques Allocataires)

SITUATION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

- EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA DE DÉCEMBRE 2019 À DÉCEMBRE 2022



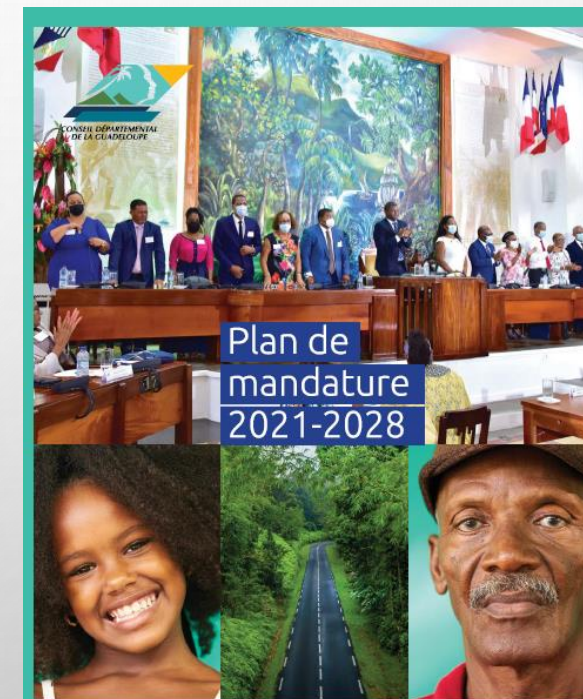
SITUATION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

- EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA DE DÉCEMBRE 2019 À DÉCEMBRE 2022

	mars-20	juin-20	sept-20	déc-20	mars-21	juin-21	sept-21	déc-21	mars-22	juin-22	sept-22	déc-22	mars-23
Ens. Socle	41 024	41 345	42457	42 029	41041	40683	41052	40 777	40 432	40 094	39 894	39 646	38 764
RSA Non Maj	36 510	36 697	37 658	37 326	36530	36143	36 502	36324	36045	35 648	35 541	35 327	34 635
RSA Majoré	4 513	4 647	4 796	4 702	4509	4536	4 546	4 450	4 382	4 445	4 352	4 318	4 128

SITUATION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

- **EN CONSIDÉRANT LA COMPOSITION DES 39 646 FOYERS :**
 - 71 643 PERSONNES SONT CONCERNÉES PAR LE RSA DONT
 - 41 619 ALLOCATAIRES ET CONJOINTS.
- **TYPLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA**
 - LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES RESTENT INCHANGÉES DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES CAR LA FÉMINISATION DU PUBLIC EST UNE DONNÉE CONSTANTE.
 - AINSI, LE PROFIL DOMINANT EST : **UNE FEMME SEULE AVEC ENFANT SE SITUANT DANS LA TRANCHE D'ÂGE DE 40 À 49 ANS.**



SITUATION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

- RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE AU 31/12/2022

- SOURCES : CAF DONNÉES CONSOLIDÉES (ÉLÉMENTS LOCAUX D'INFORMATION STATISTIQUES ALLOCATAIRES)

Moins de 25 ans	1355	→ 5 830 (15%)
25 à 29	4475	
30 à 39	9207	→ 10 890 (28%)
40 à 49	8883	
50 à 54	5158	
55 à 59	5054	
60 à 64	4316	
65 ou plus	1929	
Total	39 646	

SITUATION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

- RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA PAR SITUATION FAMILIALE AU 31/12/2022
- SOURCES : CAF DONNÉES CONSOLIDÉES (ÉLÉMENTS LOCAUX D'INFORMATION STATISTIQUES ALLOCATAIRES)

Couples avec enfant(s)	1 153
Couples sans enfant	820
Femmes seules avec enfant(s)	14 406
Hommes seuls avec enfant(s)	747
Femmes seules sans enfant	8 793
Hommes seuls sans enfant	13 727
Total	39 646

SITUATION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

	2022 (30/09/2022)	2021	2020	2019	2018/2017	2012/2016	2009/2012	
	-1 an d'inscription	1 an d'inscription	2 ans	3 ans	+3 ans	+5 ans	+10 ans	Total
Allocataire -27 ans	300	832	427	305	402	352	26	2644
Allocataire 27 à 35 ans	236	731	887	980	1610	2266	1076	7786
Allocataire 36 à 49 ans	251	732	647	760	1417	2328	5129	11264
Allocataire 50 à 59 ans	161	461	493	531	983	1976	5571	10176
Allocataire 50 à 59 ans	78	223	196	171	374	826	2399	4267
Allocataire +64 ans	39	69	85	114	174	390	1126	1997
Age non renseigné	2	8	4	4	2	46	45	111
Total	1067	3056	2739	2865	4962	8184	15 372	38 245

COÛT DU RSA

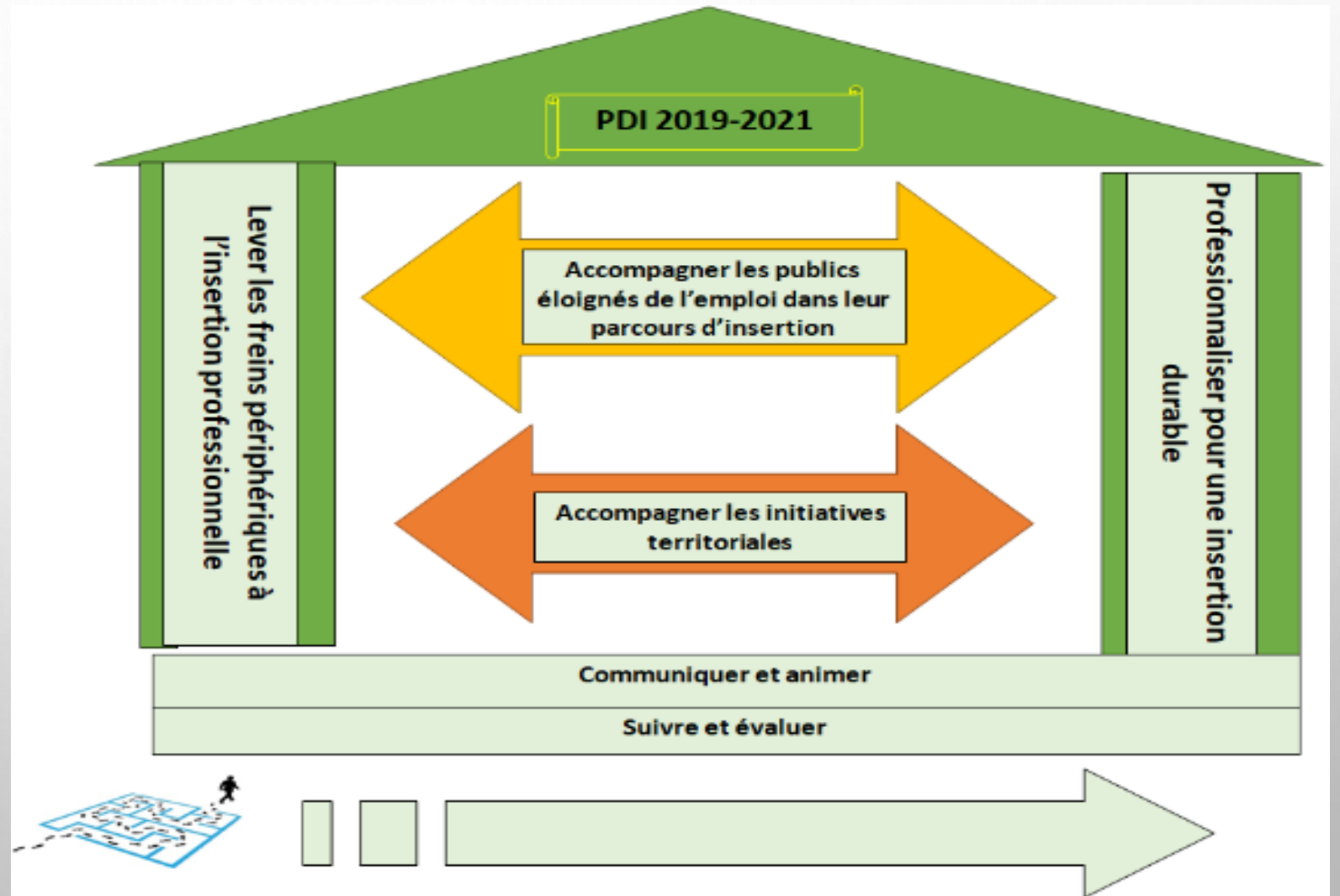
Evolution des montants globaux	RSA socle	RSA socle majoré	RSA global	RSO	Total
2019	220 012 189,28 €	33 780 042,84 €	253 792 232,12 €	8 732 076,29 €	262 524 308,41 €
2020	225 365 608,44 €	33 791 663,38 €	259 157 271,82 €	8 010 077,21 €	267 167 349,03 €
2021	224 439 282,30 €	33 357 831,23 €	257 797 113,53 €	7 001 771,27 €	264 798 884,80 €
2022 (31/10)	186 240 711,71 €	27 475 134,86 €	213 715 846,57 €	5 304 849,50 €	219 020 696,07 €

LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES

- L'EXISTENCE DE **DIFFICULTÉS « NON-PROFESSIONNELLES »** QUI EMPÊCHENT CERTAINES PERSONNES DE TROUVER UN EMPLOI OU DE S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE D'INSERTION.
- DES **OBSTACLES AU RECRUTEMENT** ET NON AU TRAVAIL (EX. DIFFICULTÉS DE SANTÉ ET NON INCAPACITÉ À TRAVAILLER).
- DES **DIFFICULTÉS INDIVIDUELLES - SOCIALES, PHYSIQUES OU PSYCHOLOGIQUES** POUR PARTIE RELATIVES À DES CONTRAINTES NON-INDIVIDUELLES (EXEMPLES : ÉTAT DU MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL, MOBILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE DU RSA), OU LA CAPACITÉ DE REMOBILISATION (EXEMPLE : L'OFFRE LOCALE EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANT QUI RENVOIE À UNE **DIMENSION TERRITORIALE** DES FREINS PÉRIPHÉRIQUES).
- DES **DIFFICULTÉS PERSONNELLES** (DES « DISPOSITIONS ») MAIS POUR PARTIE SOCIALEMENT DÉTERMINÉES.
- DES DIFFICULTÉS AVÉRÉES ET SUBSTANTIELLES, VISÉES PAR L'OFFRE DE SERVICE DES OPÉRATEURS DE L'EMPLOI ET PAR DES INITIATIVES PRIVÉES (ASSOCIATIONS/ENTREPRENEURIAT SOCIAL).

LE PDI AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES ALLOCATAIRES

1. Lever les freins périphériques à l'insertion durable des personnes les plus en difficultés
2. Professionnaliser pour une insertion durable



PILIER 1 AXE 1 : LEVER LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'INSERTION DURABLE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉS

1.1.1	Favoriser l'acquisition du socle de connaissances et la professionnalisation des bRSA dans le cadre de formations collectives
1.1.2	Mobiliser les prestations de bilans de compétences et de validation du projet professionnel
1.1.3	Soutenir le bRSA dans la réussite scolaire de son enfant
1.1.4	Favoriser l'accès à l'enseignement artistique et sportif par le biais du Pas'sport et Art
1.1.5	Développer le partenariat avec les réseaux de santé
1.1.6	Proposer un appui social individualisé aux bRSA présentant des difficultés psychosociales
1.1.7	Mettre en œuvre l'accompagnement social des personnes sans domicile fixe (SDF) et en errance
1.1.8	Renforcer l'accompagnement social des bRSA sous-main de justice et sortants de prison
1.1.9	Accompagner les jeunes de 18-30 ans désocialisés dans leurs parcours d'insertion
1.1.10	Accompagner le bRSA à accéder et à se maintenir dans le logement
1.1.11	Participation aux dispositifs d'aide pour l'amélioration de l'habitat
1.1.12	Faciliter l'accès en urgence à un logement
1.1.13	Favoriser l'accession à la propriété sociale et très sociale

PILIER 1 AXE 2 : ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES TERRITOIRES POUR INSÉRER DANS L'EMPLOI

1.2.1	Faciliter la Mobilité des bRSA par le recours à des dispositifs solidaires
1.2.2	Soutenir et Promouvoir l'aide alimentaire
1.2.3	Favoriser l'équilibre alimentaire et budgétaire à travers le dispositif « panier pays »
1.2.4	Développer des actions de mobilisation et d'utilité sociale en direction des bénéficiaires du RSA + 50 ans
1.2.5	Soutenir la mise en œuvre d'actions d'inclusion sociale dans le cadre des contrats de ville
1.2.6	Soutenir la mise en œuvre d'actions d'animation, de redynamisation et de solidarités de quartiers

PILIER 2 AXE 1 : LEVER LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'INSERTION DURABLE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉS

2.1.1	Soutenir les parcours individuels à travers des ateliers parcours d'insertion (API) dans le cadre de la garantie d'activité
2.1.2	Proposer une offre de formation collective et une prise en charge des frais annexes à la formation
2.1.3	Soutenir les parcours de formation individuels dans le cadre des aides individuelles à la formation et prise en charge des frais annexes
2.1.4	Soutenir l'insertion par l'activité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
2.1.5	Soutenir les projets de mobilité professionnelle des bénéficiaires du RSA ou de leurs ayants droit
2.1.6	Valoriser des suites de parcours avec la prime départementale insertion réussie
2.1.7	Développer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA par les contrats aidés
2.1.8	Encourager la pérennisation de l'emploi des bénéficiaires RSA dans le secteur marchand par le recours à la charte de solidarité
2.1.9	Accompagner les porteurs de projet de création d'activité et soutenir les créateurs d'ETI bRSA
2.1.10	Conventionner la Mission Locale pour l'accompagnement socio professionnel des 16-25 ans
2.1.11	Soutenir la mise en place de plateformes numériques ou toutes expérimentations favorisant l'employabilité des bRSA

PILIER 2 AXE 2 : ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES TERRITOIRES POUR INSÉRER DANS L'EMPLOI

2.2.1	Soutenir les SIAE employeuses des bRSA en CDDI
2.2.2	Soutenir la mise en place d'une politique d'achat responsable et le développement des clauses sociales d'insertion sur le territoire guadeloupéen
2.2.3	Appui aux initiatives en faveur de l'emploi dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
2.2.4	Aide au développement de l'emploi dans le champ de l'ESS
2.2.5	Soutenir la création de tiers-lieu dans des territoires
2.2.6	Soutenir la mise en œuvre d'actions d'inclusion par l'emploi dans le cadre des contrats de ville
2.2.7	Soutenir les actions et les initiatives de développement de l'emploi dans les territoires

AXE 3 ET 4

Communiquer et animer	3.1	Communiquer sur la mise en œuvre du PDI
	3.2	Contribuer à la professionnalisation des acteurs de l'insertion

Suivre et évaluer	4.1	Organiser la réflexion partenariale dans le champ de l'insertion et autour des actions du PDI
	4.2	Evaluer de façon dynamique la mise en œuvre du dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires RSA du PDI

LES ENJEUX DE LA POLITIQUE D'INSERTION DEPARTEMENTALE

- SIMPLIFIER ET RÉDUIRE LES DÉLAIS D'ACCÈS AUX DROITS POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA.
- GARANTIR L'ENTRÉE RAPIDE DANS UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À CHACUN EN RÉORGANISANT L'ORIENTATION ET LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE (CER).
- METTRE EN PLACE UN PARCOURS UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT, INTÉGRÉ ET MODULAIRE QUI MET FIN AU CLIVAGE ENTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ET PARCOURS SOCIAL ET DANS LEQUEL LA DIMENSION SANITAIRE DOIT ÊTRE PLUS PRÉGNANTE ET MIEUX MAÎTRISÉE.
- PRIVILÉGIER UNE LOGIQUE DE CRÉATION D'ACTIVITÉ PLUTÔT QU'UNE LOGIQUE DE GESTION DE L'ALLOCATION.
- PRIVILÉGIER ET METTRE EN AVANT LA FINALITÉ DU RSA QU'EST LE RETOUR À L'EMPLOI
- SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN COORDINATION AVEC LE RÉGION CHEF DE FILE DU DOMAINE

LES DEFIS A RELEVER

- CONDUIRE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIÈRE D'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ
- AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES BESOINS ET DES PUBLICS
- LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES D'EXCLUSION
- PRENDRE APPUI SUR LE SPIE (SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI) POUR LES ORGANISATIONS DE NOUVELLES MODALITÉS DE COORDINATION ET D'ORGANISATION DANS UNE LOGIQUE DE STRATÉGIE DE PARCOURS
 - SIMPLIFIER ET RÉDUIRE LES DÉLAIS D'ACCÈS AUX DROITS POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA, NOTAMMENT PAR LE RECOURS AU NUMÉRIQUE
 - GARANTIR L'ENTRÉE RAPIDE DANS UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À CHACUN EN RÉORGANISANT L'ORIENTATION ET LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE (CER)
- METTRE EN PLACE UN PARCOURS UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT, INTÉGRÉ ET MODULAIRE QUI MET FIN AU CLIVAGE ENTRE PROFESSIONNEL ET PARCOURS SOCIAL ET DANS LEQUEL LA DIMENSION SANITAIRE DOIT ÊTRE PLUS PRÉGNANTE ET MIEUX MAÎTRISÉE
 - PROMOUVOIR LA CRÉATION D'ACTIVITÉ POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA PLUTÔT QU'UNE LOGIQUE DE GESTION DE L'ALLOCATION
 - PRIVILÉGIER ET METTRE EN AVANT LA FINALITÉ DU RSA QU'EST LE RETOUR À L'EMPLOI
 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN COORDINATION AVEC LA RÉGION



COMMISSION EXTRA RÉGIONALE DE CITOYENNETÉ

MERCI DE VOTRE ATTENTION

